



34ème session
08 mars au 12 mars 2021

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution : ENS/R.5/03.21

Objet : TV5 Monde

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu

les articles 5 et 6 de la Charte de TV5 Monde négociée entre cinq gouvernements et qui pour la Suisse et le Canada font l'objet de traités internationaux, signée à Bruxelles le 9 septembre 2005, révisée à Lucerne le 9 novembre 2001, à Vancouver le 27 novembre 2008, à Québec le 8 février 2013 et à Bruxelles le 21 novembre 2014

Considérant

- le rôle majeur que joue TV5 Monde dans le développement de la francophonie,
- Le succès de la plateforme TV5 Monde + qui touche 197 pays,
- l'audience grandissante de la chaîne pour enfants TiVi5 Monde, énorme vecteur pour l'apprentissage du français pour les jeunes d'Afrique francophone,
- que pour assurer le développement de TiVi5 Monde dans l'ensemble du monde arabe un budget de 1,5 M€ est nécessaire,

Demande

Que soit attribuée à la chaîne une contribution supplémentaire de 1,5 M€ pour lui permettre de poursuivre son développement.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		58
Nombre de voix « contre »		0
Nombre d'abstention		1